



- **Budget Local Commercial. Ouverture du budget 25% Crédits d'investissements**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements que dans la limite des restes à réaliser 2023. Afin de faciliter les dépenses du 1<sup>er</sup> trimestre 2024, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du CGDC, autoriser Monsieur Le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget 2023 du local commercial Licence IV.

*Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Par 18 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget 2023 du local commercial Licence IV.

- **Appel à candidature bar-restaurant « Les Platanes »**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a récemment reçu un courrier de Madame DELAERE l'informant de son intention de cesser son activité de bar-restaurant « Les Platanes » situé au 17, rue de la Promenade à Alzonne. Il rappelle aux membres présents que la commune est propriétaire de ce local et que la gestion de celui-ci est définie selon un contrat de location-gérance entre Madame DELAERE et la Commune. Madame DELAERE souhaite que cette fin d'activité soit effective au 31 décembre 2024.

A cet effet, il convient de lancer un appel à candidatures afin de pouvoir installer un nouveau locataire et pour la même activité dans ce local à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

*Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Par 18 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention**

**ACCEPTE** de lancer un appel à candidatures afin de pouvoir installer un nouveau locataire pour une activité de bar-restaurant dans le local situé 17, rue de la Promenade à Alzonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

- **Carte Achat Public**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune dispose d'une carte d'achat public dont le contrat a été contracté avec la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon en 2021. Cette carte permet d'effectuer directement auprès de certains fournisseurs les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. Le contrat arrivant à échéance, il y a lieu de le reconduire pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

*Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Par 18 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention**

**DECIDE** de renouveler auprès de la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon la carte d'achat public aux caractéristiques énoncées ci-dessus.

**Autorise** Monsieur Le Maire à signer le contrat « Carte Achat Public » et toute pièce y afférente

- **Modification du Budget annexe « Local Commercial Licence IV »**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la création du budget annexe « Local Commercial Licence IV » en date du 3 avril 2017, délibération n° 2017/023, il y a lieu de modifier les termes de cette délibération afin d'intégrer dans ce budget d'autres opérations de nature commerciale. (Acquisitions nouvelles, création de nouveaux commerces...) En l'état actuel, ce budget ne permet que les opérations prévues pour le local commercial Licence IV du restaurant « Les Platanes ». Il propose que ce budget soit à cet effet renommé Budget annexe « Toutes activités Commerciales »

*Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Par 18 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention**

> **ACCEPTE** renommer le budget annexe « Local Commercial Licence IV » en Budget annexe « Toutes activités Commerciales »

- **Contrat de prêt à usage. Comodat de la Vigne communale**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'entretenir la vigne appartenant à la commune et située sur les parcelles ZB 33 et ZB 34 (au-dessus du lac, lieu-dit Fontorbe). Le coût annuel de cet entretien a été évalué autour de 7000 euros.

Il propose aux membres présents de solliciter un exploitant agricole qui pourrait être intéressé pour la gestion de ces parcelles via un contrat de prêt à usage (Comodat). Il fait un exposé des termes de ce contrat et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ce contrat si un éventuel exploitant agricole venait à être intéressé.

*Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Par 18 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt à usage (Comodat) pour l'entretien de la vigne communale située sur les parcelles ZB 33 et ZB 34 si un éventuel exploitant agricole venait à être intéressé

- **Infos Diverses**

- **Nouveau Conciliateur de Justice** : La commune dispose d'un nouveau conciliateur de justice. Il s'agit de Monsieur Patrice ALBERT. En cas de besoin, il est joignable au [06.32.82.58.01](tel:06.32.82.58.01) ou par mail : [patrice.albert8@wanadoo.fr](mailto:patrice.albert8@wanadoo.fr)
- **Expérimentation « Commune connectée »** : Dans le cadre de l'opération « SMART CITY », une étude est en cours sur la commune. La ville intelligente, traduction française de « smart city », est un concept apparu il y a une dizaine d'années, qui s'inscrit dans le prolongement de celui de la ville durable. Il apporte à cette dernière une nouvelle dimension en intégrant l'impact de la transition numérique sur la fabrique de la ville et des territoires. L'étude pour la commune d'Alzonne porte à cet effet sur l'éclairage public ainsi que sur un système de caméras de surveillances. Ce projet devrait être réalisé au cours de l'année 2024.

